EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

MARDI 30 MARS 2010

* * * * * * * * *

L'an deux mil dix, le mardi trente mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

<u>Etaient présents</u>: Mesdames DE RÉ Agnès, DELPECH Nadège et Messieurs REMY Jean-Jacques, LEQUEUX Jean-Paul, CARON Bernard, DEMARQUE Francis, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, NOUVIAN Claude, DAGNICOURT Olivier.

<u> Absents excusés :</u>

VIGNERON Anne-Marie qui donne pouvoir à Mme DE RÉ Agnès JOLY Cyrille qui donne pouvoir à Mr CARON Bernard

Absents non excusés :

LASSAUGE Michaël, LEJA Jean-Pierre

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 35

PREAMBULE:

Mr Le Maire remercie Mrs CARON Bernard et BOULANGER Serge pour leur aide à la cantine, tant au niveau du service que pour les participations aux achats. Il précise que le remplacement de Mme SILLI à la cantine après les vacances de Pâques, a été proposé à Mme Pénart Danièle et que cette dernière a accepté le contrat de 12h. Un rendez-vous sur site et prévu vendredi 2 avril.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 :

<u>Vote des taxes</u>: Mr Le Maire informe l'assemblée des nouvelles mesures de calcul pour la taxe professionnelle qui se nomme désormais taux relais de la cotisation foncière des entreprises. Il expose l'augmentation régulière des bases d'imposition suite aux nombreuses constructions et propose aux conseillers municipaux de ne pas augmenter les taux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes et souhaite reconduire les taux de 2009 :

Taux de la taxe d'habitation : 15,21 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti : 15,05 %

• Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 43,50 %

• Taux relais de cotisation foncière des entreprises : 12.32 %

Mr Le Maire donne lecture du budget primitif 2010 :

Section d'investissement:

Mr Le Maire informe l'assemblée du courrier d'acceptation de la préfecture de prolonger la durée de validité de la subvention accordée pour la réfection de la chaudière Mairie/école.

Opérations programmées pour l'année 2010 :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
	2010-1		2010-2		2010-3		totaux
	Réfection Rue le Champ Marot 1ère Tranche		Matériel adapté - poste aménagé		Remplacement de la chaudière Mairie/école		
DEPENSES							
Cpte 2135					22 500		22 500
Cpte 2031 Etude	10 000						10 000
Cpte 21578			3 500				3 500
Total Dépenses	10 000		3 500		22 500	0	36 000
RECETTES							
1341 - DGE					5 400		5 400
PVR	2 200						2 200
FIPHFP			3 150	90%			3 150
Total Recettes	2 200		3 150		5 400	0	10 750
Besoin de financement	7 800		350		17 100	0	25 250

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les programmations des opérations d'investissement ainsi que la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée des modifications appliquées à la section de dépenses.

- compte des subventions : le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'enveloppe de 3.500 €uros. Aucun dossier de subvention reçu à ce jour.
- Employés communaux :
 - Confirmation de l'arrêt de travail de Mme CAUCHOIS Jocelyne jusqu'au 15 avril 2010. Mr CROQUET aide Mme BENOIT à la cantine jusqu'aux vacances de Pâques.
 - o Prolongation de l'arrêt de travail de Mr HIPPOLYTE Joël jusqu'au 10 avril 2010.
 - o Proposition d'augmentation de la prime IAT pour Mme BENOIT Odile. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le passage à 75 % de l'indice 4.
 - o Prime : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision d'application de la même décote pour le 13ème mois en cas d'absence.
 - o Mr REMY Jean-Jacques demande si la commune envisage le recrutement d'un deuxième CAE.
 - Mr Le Maire signale que cela sera envisagé selon la nécessité des charges de travail. Pour le 1^{er} recrutement, des entretiens d'embauche seront planifiés avec les personnes ayant déposé un C.V. Le contrat devra débuter le 1^{er} mai 2010 pour 6 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la section de fonctionnement.

TRAVAUX DIVERS:

Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Du devis du Parc départemental pour le gravillonnage et le bi-couche concernant les rues :
 - chanteclerc: 3.252,15 €bordet: 2.857,68 €
 - o Pont de la vionne : 998,76 €

Soit un montant total de 7.108,59 €uros. Le Conseil Municipal valide cette dépense.

- Du devis de l'USEDA pour la pose de 3 nouveaux points lumineux dans la commune :
 - o Rue de la forêt près du numéro 3
 - o Rue des jardinets près du numéro 3
 - Face à la mairie.

Le coût total est fixé à 1.716,75 € - le coût communal est de 871.50 € uros. Le Conseil Municipal accepte cette dépense à l'unanimité.

- Des devis pour le balayage de la commune :
 - o Ets GENARD : forfait à la journée : 610 € HT
 - o Ets Willaume : forfait à la journée : 864 € HT

Des rendez-vous avec ces entreprises seront sollicités pour estimer le temps nécessaire à cette prestation.

- Du devis de la Société SEDI pour la restauration d'un registre de l'état civil. Montant : 1.466,77 € TTC. Après discussion, un nouveau devis sera sollicité auprès d'une autre entreprise. Le Conseil Municipal accepte d'engager cette réfection en fonction de différents devis.

21 h 10 Départ de Mme DELPECH Nadège qui donne pouvoir à Mr REMY Jean-Jacques.

Travaux Rue le Champ Marot :

Mr le Maire informe l'assemblée de son entretien avec l'entreprise Béta-voiries ainsi que Mr QUESTROY, chargé de mission de l'ATESAT :

Programmation:

- Consultation des entreprises : $1^{\rm er}$ décembre 2010 Remise des offres : février 2011 commencement des travaux de maîtrise d'œuvre : 15 mars 2011.
- Le projet : implantation d'une voirie avec avaloirs centraux, mise en place d'un seul pluvial délimitation de la zone à 30 km/h Le coût de la réalisation sera inférieur à celui estimé au préalable.
- Avant la mise en place du projet, un rendez vous avec le géomètre, Mr GANDON, sera fixé et une réunion publique sera proposée aux riverains concernés.
- devis USEDA concernant l'implantation de l'éclairage public de cette rue : coût total 12.314,25 € avec des luminaires identiques à ceux de la rue du Gros Suys. Part communale 8.145 €.

Le Conseil Municipal, accepte de recourir au service de l'entreprise Béta-voiries. Une demande de devis sera sollicitée.

PVR - Rue Saint Maurice :

Mr le Maire informe l'assemblée que l'extension pour l'eau potable ne pourra être prise en compte dans la PVR. L'éclairage public sera incorporé, l'USEDA produira un devis. Concernant le pluvial et en fonction de la disposition des lots, une obligation d'incorporer l'infiltration dans les terrains sera notifiée sur les permis de construire. La réalisation des trottoirs et bateaux sera définie lorsque l'implantation des lots sera notifiée à la commune.

Mr Le Maire signale qu'une recherche sur l'autorisation d'implantation de la croix va être menée afin de savoir si elle doit rester ou non en place

LOGEMENT - RUE DE LA SABLIERE :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée des suites données à son intervention pour le constat d'état des lieux demandé concernant les locations.. Des courriers ont été envoyés à la DDASS, qui souligne qu'aucune mise en demeure n'a été menée. Une demande d'aide pour la procédure à suivre est sollicitée auprès du Préfet.

Un courrier transmis par Mr GANDON, géomètre, expose une problématique concernant l'implantation de bornes sur le terrain de la boulangerie. Elles n'ont donc pu être implantées pour la vente, après vérification par leurs services,

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES:

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- <u>Sente communale</u>: que suite à son rendez-vous avec les nouveaux propriétaires des deux terrains jouxtant la sente, aucune modification de celle-ci n'est programmée. Les terrains seront vendus séparément en laissant la sente existante. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'annuler la délibération du 9 novembre 2009, autorisant son déplacement.
- <u>L'estival</u>: du courrier d'appel à candidature envoyé par la CCVA. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de déposer sa candidature pour réaliser cette manifestation.
- <u>Photographie aérienne</u>: de la demande d'une société pour la création de sousmains avec des photos de la commune. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande et suggère de proposer le dossier aux associations de Brancourt.
- <u>Conseil Général</u>: qu'une demande de remboursement des dotations d'Etat concernant les transferts de charges (déficit de 19 millions d'euros).
- <u>Syndicat des eaux</u> : que le remplacement des vannes est prévu pour le 12, 13 et 14 avril 2010.
- <u>DDE</u>: du transfert d'adresse au 50 boulevard de Lyon à Laon du pôle instructeur de la DDE et de son changement d'appellation : Direction Départementale du Territoire (DDT).
- <u>Procédure d'alerte</u> : qu'un projet de recensement des moyens d'alerte et d'information va être lancé par la préfecture du 05 au 30 avril 2010.
- <u>Péri-scolaire</u> : que son rendez-vous avec Mme VRAINE et les personnes s'occupant du péri-scolaire a été annulé.
- <u>Orme</u>: qu'après vérification, l'arbre situé route d'Anizy est complètement mort. Des devis vont être demandés pour son abattage.
- <u>Etang Communal</u>: de la demande de Mr SILLI pour le prêt gratuit de l'étang communal afin d'organiser un concours de pêche à la truite pour le samedi 15 mai en faveur de l'association GSCF (groupe de secours catastrophe français). Après discussion, le Conseil Municipal, par 7 voix CONTRE et 2 abstentions refuse cette location gratuite.
- <u>Ligne Haute tension</u>: du courrier transmis par le service RTE signalant l'intervention pour l'entretien des lignes du 15/04 au 30/05/2010 par l'entreprise FREON.
- <u>Eglise</u>: du devis pour la pose du grillage au clocher de l'église (coût 4.425 €uros). Le Conseil Municipal décide d'établir une demande de subvention DGE pour 2011 en réunissant ce devis et celui de la remise aux normes de l'électricité, avec la dénomination : "Mise en sécurité et conformité de l'électrification des cloches".

Mr Le Maire donne la parole aux conseillers municipaux :

Mr REMY Jean-Jacques informe l'assemblée :

- de la procédure adaptée de marché public pour le remplacement de la chaudière Mairie/école. Le dossier sera affiché en mairie et diffusée au Centre de Gestion. 5 entreprises ont déjà été sollicitées.
- De la demande de devis pour les travaux de décaissement et de gravillonnage, Rue de la Forêt. Attente de deux devis. Il signale qu'il se rendra chez Mr ALLUITTE pour qu'il intervienne rapidement sur son talus, avant le lancement des travaux.

- Il souhaite que la commande des numéros de maisons ainsi que les plaques de rues soit engagée. Le Conseil Municipal accepte la dépense.
- Il propose aux membres de la commission travaux une date de réunion : vendredi 09 avril à 17 h 30 en mairie.

Mr DUROS Jean-Louis signale que le prochain bulletin municipal sortira en juin.

Séance levée à 22 h 40 Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

> La Secrétaire de Séance DE RÉ Agnès

Le Maire KOCK Francis